

Le rapport d'évaluation conjointe annuelle

Document d'orientation pour les pays



Les modalités afférentes à l'évaluation conjointe annuelle (ECA) ont été révisées en 2021 afin de les aligner sur la nouvelle stratégie du Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN) pour sa troisième phase (2021–2025). Le présent document d'orientation vise à aider les pays et les parties prenantes du Mouvement SUN à travers le monde à interpréter l'ECA révisée et à en optimiser l'utilisation.

La Stratégie du Mouvement SUN accorde une place centrale au leadership des pays et met l'accent sur le soutien au changement systémique au niveau national. Il est attendu de tous les acteurs du Mouvement (les gouvernements membres, les quatre réseaux SUN, la Coordinatrice du Mouvement SUN, le Secrétariat du Mouvement SUN, le Comité exécutif du Mouvement SUN et le Groupe principal du Mouvement SUN) qu'ils redoubtent leurs efforts pour accélérer les résultats nutritionnels à grande échelle et œuvrent de concert afin d'aligner et d'axer ces efforts sur les priorités des pays.

La Stratégie définit quatre objectifs stratégiques :



OS1 : Renforcer et maintenir des environnements politiques et de plaidoyer solides aux niveaux infranational, national, régional et mondial afin de faire des résultats nutritionnels un facteur clé et un marqueur du développement durable.



OS2 : Développer et aligner des priorités d'action communes aux pays.



OS3 : Développer et renforcer la capacité des pays à élaborer, hiérarchiser, financer, mettre en œuvre et suivre les mesures nationales par une assistance technique et une gestion des connaissances renforcées.



OS4 : Assurer une gouvernance du Mouvement SUN qui favorise le leadership des pays et les responsabilités des gouvernements, aligne les ressources de toutes les parties prenantes du Mouvement sur les priorités nationales, renforce la responsabilité mutuelle entre les parties prenantes du Mouvement et envers les personnes les plus à risque de malnutrition. Des mécanismes solides devraient être mis en place pour encourager et assurer cette mise en œuvre, cet alignement et cette redevabilité mutuelle.

L'ECA comporte deux volets : la réunion de consultation de l'ECA (voir le document d'orientation), et le rapport de l'ECA. La réunion de consultation contribue à l'élaboration du rapport.

L'ECA vise à :

- permettre un examen participatif et transparent de la progression des pays dans l'accélération des progrès en faveur de la réalisation des objectifs nationaux en matière de nutrition, éclairé par les informations de suivi disponibles les plus récentes des pays ;
- documenter les progrès accomplis collectivement au cours de l'année passée ;
- célébrer les réussites, en offrant la possibilité aux réseaux SUN (dans les pays) de discuter des progrès accomplis et des succès obtenus, ainsi que des domaines nécessitant une collaboration accrue ;
- identifier conjointement les goulots d'étranglement, tant persistants qu'émergents, qui ont un impact sur les progrès ;
- partager des informations avec le Système de soutien international (SSI) du Mouvement SUN sur les insuffisances en matière de capacités anticipées dans le cadre de l'élimination des goulots d'étranglement ;
- jeter les bases de l'élaboration d'un pacte national avec le SSI du Mouvement SUN s'agissant du soutien technique ;
- partager les expériences et les enseignements au sein du pays et, plus largement, avec l'ensemble du Mouvement SUN ;
- servir d'outil de communication au sein du SSI du Mouvement SUN, en fournissant des informations à jour au sujet des objectifs stratégiques du Mouvement SUN et en contribuant à l'apprentissage.

L'ECA vise également à :

- permettre aux pays d'utiliser ce processus pour instaurer un climat de confiance et renforcer la redevabilité ;
- offrir aux pays la possibilité de contribuer au développement global du Mouvement SUN ;
- contribuer à l'ensemble du système MEAL (suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage) du Mouvement SUN.

L'objectif principal de l'ECA consiste donc à renforcer la collaboration et le soutien entre les pays. Elle doit poser les fondements d'une discussion sur les goulots d'étranglement au niveau des pays, sur les actions convenues par les parties prenantes nationales en vue de les éliminer, et sur l'identification des principales insuffisances en matière de capacités et des besoins des pays en matière de soutien technique.

L'objectif secondaire consiste à permettre le suivi des progrès réalisés dans les pays membres du Mouvement SUN. Cet aperçu des progrès réalisés dans les pays SUN aidera le Mouvement à identifier les défis et opportunités les plus fréquents et influencera les stratégies de plaidoyer et de soutien. Il facilitera également le partage de bonnes pratiques entre les pays et l'apprentissage qui en découle, en identifiant les caractéristiques communes des pratiques efficaces.

L'ECA représente une opportunité pour :

1. Les parties prenantes des pays de mettre en évidence leur contribution aux progrès globaux, de documenter l'alignement de leurs efforts et investissements sur les priorités nationales et de modéliser leur détermination à garantir leur redevabilité en tant qu'actrices du Mouvement SUN ; et

- les activités de plaidoyer en faveur de la nutrition à l'échelle nationale, en incluant un large éventail de parties prenantes et en influençant les hauts responsables gouvernementaux, et à l'échelle internationale, en démontrant l'engagement continu du pays en faveur de la nutrition et en mutualisant les enseignements, les bonnes pratiques et les défis clés.

Les présentes orientations détaillées visent à expliquer, d'une part, l'utilité de chaque domaine de l'ECA pour les pays et, d'autre part, la manière dont les autres parties prenantes sont censées interagir avec l'ECA et s'y appuyer. Elles fournissent également des informations au sujet de l'alignement sur la Stratégie du Mouvement SUN.

Au cours de la deuxième phase du Mouvement (2016-2020), l'ECA a mis l'accent sur le suivi des indicateurs de progrès, contribuant ainsi de manière significative à l'acquisition d'une compréhension approfondie de la situation globale à l'échelle mondiale et permettant au Mouvement SUN de concentrer ses ressources sur les domaines d'intérêt commun. Des progrès considérables ont été réalisés au cours de la première décennie du Mouvement SUN, et la plupart des pays ont mis en place les systèmes et structures de base essentiels à une gouvernance solide. La troisième phase (2021-2025) visant à garantir que ces systèmes et structures permettent effectivement de faire des progrès, les indicateurs de progrès ne revêtent plus la même importance, c'est pourquoi une plus grande attention sera accordée aux défis nationaux très spécifiques qui nécessitent un soutien.

L'ECA révisée comprend cinq sections principales, suivies de sections spécifiques portant sur les réseaux. Les sections principales incluent une section « Considérations générales », suivie de quatre sections correspondant aux objectifs stratégiques (OS) de la Stratégie du Mouvement SUN (2021-2025).

Ces sections sont les suivantes :

Section 1 : Considérations générales sur le pays (OS1, OS4)	
Section 2 : Coordination, alignement et résultats (OS2, OS3, OS4)	
Section 3 : Financement (OS3, OS4)	
Section 4 : Politiques, plaidoyer et communication (OS1)	
Section 5 : Partage des connaissances et apprentissage (OS3)	
Section 6 : Les réseaux SUN	

L'ECA contient 15 indicateurs de progrès visant à garantir un niveau minimum de continuité dans le suivi global, aux niveaux national et mondial. Ces indicateurs permettent aux pays, à la fin de chaque section, de s'autoévaluer et de classer leurs progrès dans des domaines importants.



Section 1. Considérations générales sur le pays

Cette section s'aligne principalement sur les OS1 et OS4 de la Stratégie du Mouvement SUN.



OS1 : Renforcer et maintenir une politique et un plaidoyer solides pour positionner les résultats nutritionnels.



OS4 : Assurer une gouvernance du SUN qui favorise le leadership des pays et les responsabilités des gouvernements, aligne les ressources et renforce les responsabilités mutuelles.

Chaque pays ou État engagé dans le du Mouvement SUN fournit des informations sur l'existence d'infrastructures nationales assurant la planification, la gestion et la coordination générales de la nutrition au sein du pays (structure de gouvernance). Il est bien entendu que chaque pays ou État a conçu sa structure de gouvernance en matière de nutrition aux niveaux national et infranational en tenant compte des spécificités propres à sa situation. Cette première série de questions vise à permettre aux pays de présenter les différentes composantes de leurs systèmes de gouvernance ainsi que le rôle du coordinateur national SUN (anciennement appelé « point focal ») au sein de la structure de gouvernance globale. Cela offre également aux parties prenantes la possibilité de manifester leur participation aux structures de gouvernance et de s'assurer que toutes les structures nécessaires ont été mises en place, y compris celles pour la préparation et la réponse aux situations d'urgence.

- Les informations seront saisies par le pays et la plupart devront être mises à jour uniquement lorsque des changements se produiront.
- Le SSI du Mouvement SUN aimerait en savoir plus sur les modèles de gouvernance et de coordination les plus efficaces, afin de pouvoir en tirer des enseignements qui seront ensuite partagés en vue d'une accélération globale des progrès.
- Le Mouvement SUN repose sur l'idée que les systèmes de gouvernance doivent être soutenus par des politiques et une législation appropriées.
- L'expression « plateforme multipartite » (PMP) désigne le principal mécanisme de coordination en matière de nutrition utilisé au niveau national dans le pays, et inclut généralement plusieurs ministères, des parties prenantes représentant divers intérêts/réseaux (par exemple, la société civile, le secteur privé, les Nations Unies, les donateurs, le milieu universitaire) et divers secteurs.
- Le point focal/coordonateur national de SUN a la possibilité de transmettre les préoccupations liées aux défis, et de fournir ainsi des informations précieuses au SSI du Mouvement SUN sur les domaines susceptibles de nécessiter un soutien supplémentaire.



Section 2. Coordination, alignement et résultats

Cette section s'aligne principalement sur les OS2, OS3 et OS4 de la Stratégie du Mouvement SUN.



OS2 : Développer et aligner des priorités d'action communes aux pays.



OS3 : Développer et renforcer la capacité des pays grâce à l'assistance technique et la gestion des connaissances.



OS4 : Assurer une gouvernance du SUN qui favorise le leadership des pays et les responsabilités des gouvernements, aligne les ressources et renforce les responsabilités mutuelles.

Tandis que la section 1 porte essentiellement sur des informations factuelles générales et n'exige qu'une mise à jour occasionnelle, la section 2 traite spécifiquement de la réunion de consultation de l'ECA de cette année dans le pays. La Stratégie du Mouvement SUN reconnaît les progrès accomplis dans la mise en place de systèmes et de structures de gouvernance en matière de nutrition, et met désormais davantage l'accent sur le fonctionnement de ces systèmes et structures. Cette section porte donc sur les progrès accomplis dans la réalisation d'objectifs communs au cours de l'année passée, le consensus entre les parties prenantes au sujet des défis, les goulots d'étranglement et, surtout, les priorités et mesures communes pour l'année à venir.

1. Actualisation en matière de gouvernance et de coordination

Cette sous-section est l'occasion de documenter les ajustements apportés au système de gouvernance du pays, en démontrant comment les systèmes évoluent à mesure que les pays renforcent leurs structures globales. Il s'agit également d'une occasion de considérer l'intensité des activités entreprises par la PMP en dehors de la réunion annuelle de l'ECA.

2. Participation à l'ECA de cette année

Cette sous-section permet aux pays de consigner et de communiquer la nature multisectorielle et multipartite de la réunion de l'ECA. Les pays ont la possibilité de reconnaître les mérites des parties prenantes et des réseaux contributeurs et, le cas échéant, de se pencher sur les réseaux qui ne participent pas, en fournissant des informations utiles à l'ensemble du Mouvement pour éclairer les activités de plaidoyer et d'autres mesures de soutien.

Les pays ont également la possibilité de partager leur expérience en matière d'organisation et de modération de réunions, et de contribuer ainsi à l'approfondissement général des connaissances du Mouvement et de soutenir la formation en interne en vue d'éclairer le processus de l'ECA de l'année à venir.

Les expériences de travail avec des acteurs d'influence de haut niveau, en particulier lorsqu'elles mènent à un résultat concret, peuvent également être partagées comme source d'inspiration pour d'autres pays.

3. Évaluation par le pays des progrès réalisés et identification des principaux goulots d'étranglement les entravant

Cette sous-section porte sur les discussions menées lors de la réunion de l'ECA, au cours desquelles le point focal/coordonateur national SUN et les participants se penchent sur les derniers rapports nationaux sur la nutrition, en gardant les objectifs nationaux et mondiaux à l'esprit. Les rapports annuels du plan national de nutrition et d'autres sources d'information seront probablement utilisés pour encadrer la discussion. Cette question vise à susciter des débats et une réflexion au sein des pays, en s'appuyant sur les sources de données probantes de l'année passée disponibles. Par exemple, les parties prenantes du pays peuvent estimer si elles évoluent dans la bonne direction en procédant à une analyse plus qualitative qu'un simple passage en revue des données publiées, à l'instar des statistiques du Rapport sur la Nutrition mondiale.

4. Examen des priorités de l'année passée

Cette sous-section offre la possibilité de déterminer si les mesures adoptées l'année passée ont permis d'éliminer les goulots d'étranglement identifiés cette année-là, permettant ainsi de renforcer potentiellement l'élaboration des actions et des engagements pour l'année à venir. Les parties prenantes feront état des progrès qu'elles ont accomplis en faveur de la concrétisation des priorités nutritionnelles nationales au cours de l'année passée, ce qui sera également l'occasion d'aborder les questions d'alignement et de redevabilité.

Voici quelques exemples de questions méritant réflexion :

- Les parties prenantes ont-elles honoré leurs engagements de soutenir et mettre en œuvre les priorités de l'année passée ?
- Les actions prioritaires de l'année passée ont-elles permis de réaliser des progrès dans le pays, notamment en faveur de l'élimination des principaux goulots d'étranglement ?

5. Priorités de l'année à venir

Cette discussion aboutira à un accord au sujet de certains des principaux goulots d'étranglement et défis du pays. Les parties prenantes devront détailler leur contribution à l'élimination de ces goulots d'étranglement. Il est recommandé que les parties prenantes se concentrent sur les principales priorités de l'année à venir et étudient la possibilité de collaborer en vue de parvenir à des résultats concrets. Ce format permet jusqu'à six priorités ; un pays peut cependant décider d'en inclure moins, afin de s'assurer que les parties prenantes ont confiance en leur capacité à s'acquitter de leurs responsabilités dans les délais impartis.

Les parties prenantes discuteront de la disponibilité de plans d'action pour la réalisation des engagements pris dans le cadre du Sommet « Nutrition pour la croissance » (N4G) et du Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires (UNFSS). Elles réfléchiront à la manière dont ces engagements sont liés aux priorités de l'année à venir.

La discussion permettra également d'identifier les principales insuffisances en matière de capacités, et d'envisager des solutions pour y remédier. Les insuffisances en matière de capacités seront abordées plus en détail avec le SSI du Mouvement SUN.



Section 3. Financement

Cette section s'aligne principalement sur les OS3 et OS4 de la Stratégie du Mouvement SUN.



OS3 : Développer et renforcer la capacité des pays grâce à l'assistance technique et la gestion des connaissances.



OS4 : Assurer une gouvernance du SUN qui favorise le leadership des pays et les responsabilités des gouvernements, aligne les ressources et renforce les responsabilités mutuelles.

La lenteur des progrès relatifs à l'augmentation de l'affectation des fonds et des dépenses au titre de la nutrition a été reconnue comme un défi persistant pour tous les pays SUN à la fin de la deuxième phase (2016-2020). Afin de promouvoir l'action, de comprendre les défis et d'éclairer sur les approches de plaidoyer, l'ECA de la troisième phase (2021-2025) met davantage l'accent sur le financement. Cette section encourage le pays à examiner les progrès réels accomplis de manière plus approfondie pour garantir la disponibilité de plans chiffrés et disposer des moyens de suivre l'augmentation des investissements et des dépenses en matière de nutrition.

Cette section met l'accent sur la façon dont le gouvernement et les parties prenantes externes alignent leurs ressources sur les plans et priorités nationaux en matière de nutrition, et étudie le recours au plaidoyer pour mettre à contribution d'autres sources de financements (y compris les possibilités de financement innovantes).

Les questions visent à susciter des débats lors de l'ECA, qui aideront les parties prenantes à identifier les insuffisances et les succès du cadre financier et de la stratégie de financement du pays, ainsi qu'à examiner et approuver les approches susceptibles de remédier aux insuffisances identifiées. Cette section fournit également des informations au SSI du Mouvement SUN au sujet des progrès réalisés dans les pays en matière de renforcement des cadres financiers et garantit en outre que chaque pays a la possibilité de soulever des défis ou des préoccupations auprès du Mouvement, et de demander un soutien auprès de ce dernier.



Section 4. Politiques, plaidoyer et communication

Cette section s'aligne principalement sur l'OS1 de la Stratégie du Mouvement SUN.



OS1 : Renforcer et maintenir une politique et un plaidoyer solides pour positionner les résultats nutritionnels.

Il convient de mettre l'accent sur les politiques et le plaidoyer qui constituent le premier objectif stratégique de la troisième phase (2021-2025) pour réaliser des progrès en matière de nutrition. Bien que d'importants progrès aient été accomplis en matière d'élaboration de politiques et de lois à l'échelle nationale, les défis liés à la mise en œuvre et au respect de la législation restent considérables. Cette section offre la possibilité de définir des progrès, des engagements et des défis plus spécifiques à l'échelon national en matière de plaidoyer. Étudier les progrès des approches de plaidoyer actuelles permettra aux pays d'en apprendre davantage sur les domaines qui mériteraient des investissements supplémentaires. Une question sur l'influence des initiatives mondiales de plaidoyer sur les progrès des pays est également incluse afin de suivre la pertinence des événements mondiaux pour les pays.

La réunion de l'ECA offre également la possibilité de plaider auprès des décideurs ou des responsables politiques de haut niveau sur les défis liés aux questions politiques. La participation des décideurs de haut niveau aura très probablement un résultat positif si un enjeu spécifique en faveur duquel plaider est identifié avant la réunion (ou pendant celle-ci) et que la « demande » (action que le groupe souhaite que la personne entreprenne) est très claire. Les notes d'information, la rédaction de communiqués de presse et les opportunités pour les décideurs de haut niveau d'interagir avec les médias peuvent accroître la probabilité qu'un engagement soit pris et documenté.



Section 5. Partage des connaissances et apprentissage

Cette section s'aligne principalement sur l'OS3 de la Stratégie du Mouvement SUN.



OS3 : Développer et renforcer la capacité des pays grâce à l'assistance technique et la gestion des connaissances.

L'un des principaux objectifs du Mouvement SUN consiste à veiller au renforcement des capacités des pays à travers l'échange de connaissances, le soutien technique et d'autres approches, principalement à travers des interactions entre les parties prenantes du pays. Cette section offre la possibilité de confirmer les insuffisances en matière de capacités identifiées lors des discussions soulevées par la section précédente, et de mener une discussion visant à s'assurer que les insuffisances en matière de capacité sont comblées. La Stratégie du Mouvement SUN encourage l'étude de plusieurs options de soutien technique, lesquelles incluent notamment : un mentorat planifié et limité dans le temps, l'organisation de visites d'échange entre les pays, un soutien dans le pays par l'intermédiaire des réseaux, la mobilisation du milieu universitaire, ou encore la fourniture d'une expertise technique internationale à distance ou au sein du pays. Dans cette sous-section, les pays ont la possibilité d'indiquer les besoins actuels et essentiels en matière d'assistance technique pour lesquels aucun soutien n'a pu être trouvé malgré une recherche active de partenaires.

Une question sur l'adoption et l'utilisation des ressources matérielles et sur l'exploitation des possibilités en ligne est incluse dans cette section afin d'identifier les ressources utiles aux pays. Elle constitue également une opportunité de plaidoyer et de diffusion, en garantissant que tous les pays sont pleinement informés des ressources à leur disposition et, en particulier, des nouvelles ressources élaborées au cours de l'année précédente. Cette liste sera mise à jour chaque année.

Le résumé de la section invite les pays à étudier l'efficacité du soutien technique qu'ils ont reçu par le passé.

Il est attendu des pays SUN qu'ils contribuent aux connaissances et aux processus d'apprentissage du Mouvement SUN, dont ils peuvent également bénéficier. Les pays sont invités à partager les enseignements qu'ils ont tirés de leurs expériences dans cette section et, plus généralement, tout au long de l'outil.



Section 6. Réseaux

Cette section, qui est sensiblement identique pour les quatre réseaux existants, vise à fournir des informations générales sur l'utilité des réseaux dans le pays. Un formulaire est également prévu pour les réseaux universitaires existants, le cas échéant, ainsi que pour tout autre réseau SUN existant (par exemple, de jeunesse, médias ou parlementaires). Les informations fournies dans cette section peuvent compléter d'autres évaluations entreprises par les réseaux SUN. Le réseau de la société civile est supposé inclure des organisations nationales, communautaires et internationales ainsi que des représentants de la jeunesse.

Les informations fournies aideront les réseaux et le Système de soutien international (SSI) du Mouvement SUN à suivre le niveau d'engagement des réseaux dans les pays SUN. Elles donneront également aux gouvernements un aperçu des contributions de chaque réseau.

Examen et rapports thématiques et infranationaux

Contrairement à la structure de l'ECA de l'année 2020, le nouvel outil ne prévoit pas de sections distinctes pour les rapports infranationaux et thématiques. Des domaines essentiels sont intégrés lorsqu'ils peuvent être liés à des besoins d'information ou à des actions spécifiques. Ils peuvent également être intégrés aux discussions menées lors de l'ECA soulevées par l'outil au sujet des goulots d'étranglement et des succès en matière de programmation, de coordination, de financement ou de politique.

La coordination infranationale (lorsqu'elle existe) varie considérablement d'un pays à l'autre, tant en termes de structure que de fonctionnalité. Le Mouvement SUN ne recommande donc pas l'utilisation d'un outil générique au regard de la diversité des situations dans lesquelles il serait utilisé. Au lieu de cela, il est prévu que les plateformes nationales SUN ou les mécanismes de coordination SUN infranationaux sélectionnent eux-mêmes les sections de l'outil ou les axes d'enquête les plus pertinents pour eux, en mettant l'accent sur un examen critique des progrès, l'identification des goulots d'étranglement et les moyens par lesquels les parties prenantes chercheront à les éliminer.



Glossaire

Action en faveur du climat : une action en faveur du climat peut être décrite comme des efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à renforcer à la fois la résilience et la capacité d'adaptation aux impacts induits par le climat. Les efforts visant à réduire la malnutrition peuvent également constituer des actions en faveur du climat.

Aide humanitaire : l'aide humanitaire vise à sauver des vies, à soulager les souffrances et à préserver la dignité humaine pendant et après les crises d'origine humaine et les désastres causés par des catastrophes naturelles. Elle vise également à prévenir de telles situations et à renforcer la préparation au cas où elles se produiraient. L'aide humanitaire doit être régie par les quatre principes humanitaires fondamentaux : l'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance.

Analyse budgétaire de la nutrition : une analyse budgétaire de la nutrition, souvent appelée également « exercice de suivi budgétaire », est un examen de la quantité d'argent allouée à la nutrition dans un pays donné au niveau des différents secteurs contribuant au plan national de nutrition (ou équivalent). L'analyse budgétaire est un outil de suivi financier des investissements dans la nutrition. Elle permet de déterminer si les ressources promises (voir la définition ci-dessous) sont effectivement déboursées. L'analyse budgétaire peut porter sur des ressources faisant partie du budget national officiel (ressources « dans les limites du budget »), pouvant comprendre à la fois des financements du gouvernement et des donateurs, et des ressources « hors budget », bien qu'elles soient plus difficiles à suivre.

Analyse du déficit de financement d'un plan national de nutrition chiffré : le déficit de financement désigne le coût du plan national de nutrition (PNN) moins le financement engagé (y compris les fonds engagés, mais pas encore disponibles) par les gouvernements et les parties prenantes externes. En ce qui concerne les plans déjà en cours de mise en œuvre, le financement engagé peut également inclure le financement déjà dépensé pour les activités prévues. Lorsque le gouvernement et ses partenaires en matière de nutrition, y compris les donateurs, connaissent le déficit de financement, ils peuvent améliorer la planification et la hiérarchisation des principales interventions en matière de nutrition, promouvoir et soutenir la mobilisation des ressources pour le plan et accroître la redevabilité concernant la mise en œuvre du plan.

Cadre commun de résultats (CCR) : ce terme désigne un ensemble de résultats attendus qui ont été convenus au niveau des différents secteurs du gouvernement et des principales parties prenantes dans le cadre d'un processus négocié. L'existence de résultats communs convenus permettrait aux parties prenantes de centrer davantage leurs actions sur la nutrition grâce à l'augmentation de la coordination ou de l'intégration. Dans la pratique, un CCR peut aboutir à un ensemble de documents reconnus comme point de référence pour tous les secteurs et parties prenantes travaillant ensemble afin de renforcer la nutrition. Les éléments d'un CCR comprennent : le titre du CCR ; les plans de mise en œuvre, comportant les rôles définis des parties prenantes des principaux secteurs (p. ex. la santé, l'agriculture, la protection sociale, l'éducation, WASH, le genre) ; des cibles et des indicateurs spécifiques ; les besoins et les priorités définis en matière de renforcement des capacités ; des estimations du coût des interventions incluses et du plaidoyer ; la coordination ; le renforcement des capacités ; le suivi et l'évaluation ; et la recherche opérationnelle.

Cadre de suivi et d'évaluation (S&E) : un cadre de suivi et d'évaluation est un outil décrivant les indicateurs utilisés pour déterminer si un programme est réussi. Dans l'idéal, un tel cadre devrait être associé au plan national de nutrition. Il peut également faire partie d'un plan de S&E.

Cadres juridiques : les cadres juridiques sont un système de documents juridiques (constitution, lois, règlements) décrivant les règles, les droits et les obligations des gouvernements, des entreprises et des citoyens sur un sujet donné (sur la nutrition et la sécurité alimentaire, dans le cas de l'évaluation conjointe, mais également sur la protection de la maternité, les substituts du lait maternel et autres).

Crise : pays et zones en situation de conflit ou de post-conflit, ou particulièrement exposés aux risques de catastrophes naturelles.

Déboursement : le déboursement est le paiement des fonds promis à une cause donnée.

Double fardeau ou multiples fardeaux : ces termes désignent la situation dans laquelle des pays ou des groupes de personnes sont confrontés à plus d'un problème nutritionnel grave à la fois. Ils sont également décrits comme des fardeaux ou des charges se chevauchant et coexistant avec les différentes formes de malnutrition, par exemple l'anémie et le surpoids.

Égalité des genres : contrairement au sexe de la personne, le genre est construit au niveau social, peut varier d'une société à l'autre et d'une époque à l'autre et est fondé sur des normes et des comportements acceptables sur le plan social. Il est essentiel de s'attaquer aux inégalités des genres en matière de nutrition, car cela peut entraîner des améliorations plus importantes dans la lutte contre la malnutrition. Si nous ne nous attaquons pas au problème essentiel de l'inégalité des genres (par exemple lors de la prise de décision, l'accès aux ressources, le pouvoir), nous risquons de ne pas accomplir les progrès nécessaires pour améliorer la nutrition. En adressant le problème de l'inégalité des genres, nous pourrions également contribuer à mettre fin à la malnutrition intergénérationnelle.

Engagement : un engagement est une promesse formelle. Dans le cadre de l'évaluation conjointe, les engagements financiers se rapportent aux ressources que le gouvernement ou les donateurs ont promis de consacrer à la mise en œuvre du plan national de nutrition.

Gouvernance nutritionnelle : la gouvernance nutritionnelle est la capacité des institutions et des autres structures à défendre les principes de participation, de réactivité et de redevabilité dans la réalisation du droit à l'alimentation et de la nutrition optimale pour tous les citoyens.

Insécurité alimentaire : ce terme désigne la situation dans laquelle des personnes n'ont pas accès à suffisamment d'aliments sains et nutritifs pour grandir et se développer normalement. L'insécurité alimentaire peut se situer au niveau du ménage ou dans une zone géographique donnée.

Interventions sensibles à la nutrition : les interventions sensibles à la nutrition sont des interventions financées dans des secteurs autres que la nutrition et s'attaquant aux causes sous-jacentes de la sous-alimentation et, ainsi, à la sous-alimentation indirectement. Ces secteurs comprennent l'agriculture, la santé, la protection sociale, la planification familiale et l'égalité des genres, le développement du jeune enfant, l'éducation, l'eau et l'assainissement. Elles s'attaquent notamment à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et à l'accès insuffisant à des ressources en matière de soins et à des services de santé, d'eau et d'assainissement adéquats. (Source : Rapport mondial sur la nutrition).

Interventions spécifiques à la nutrition : les interventions spécifiques à la nutrition sont des interventions ayant un impact direct sur les causes immédiates de la sous-alimentation (apport alimentaire insuffisant, mauvaises pratiques alimentaires et charge de morbidité élevée), telles que l'allaitement maternel, l'alimentation complémentaire, la supplémentation en micronutriments et l'enrichissement à domicile, la gestion des maladies, le traitement de la malnutrition aiguë et la nutrition dans les situations d'urgence.

Malnutrition : la malnutrition est une alimentation insuffisante ou excessive. En termes plus techniques, il s'agit d'une condition causée par l'insuffisance – ou l'excès – de macronutriments et de micronutriments. Nous nous intéressons ici aux types de malnutrition tels que la malnutrition en matière de micronutriments, la sous-

alimentation infantile et les problèmes nutritionnels des adultes liés à une alimentation excessive. La malnutrition est universelle ; au moins une personne sur trois dans le monde souffre de malnutrition sous une forme ou une autre.

MEAL : ce terme signifie « Suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage » (Monitoring, Evaluation, Accountability et Learning).

» Le suivi est la collecte et l'examen réguliers et continus d'informations concernant les activités, les produits et les résultats d'un programme ; il fournit aux gestionnaires du programme et aux autres parties prenantes des indications sur les progrès accomplis par rapport aux plans du programme et à la réalisation des objectifs. Cette collecte régulière d'informations indique si le programme fonctionne comme prévu ou s'il est nécessaire d'effectuer des ajustements. Un suivi bien planifié et opportun permet de déterminer rapidement les problèmes et d'adapter les activités du programme afin d'optimiser leur impact. Le suivi est plus efficace lorsqu'il est réalisé de manière continue, qu'il est inclus dans la conception d'un programme et qu'il fait partie de notre travail quotidien.

» L'évaluation complète les activités de suivi continu, car elle fournit des analyses plus approfondies et objectives de la conception, de la mise en œuvre et des résultats d'un programme à des moments précis. Le suivi indique des tendances générales et les évaluations aident généralement à expliquer « pourquoi » les situations se produisent ainsi. Il est possible d'effectuer des évaluations de programme à tout moment du cycle de programmation, lorsqu'il est nécessaire de mieux connaître le fonctionnement du programme ou d'assurer la redevabilité concernant les ressources reçues.

» La redevabilité est le processus par lequel une organisation équilibre les besoins des parties prenantes dans sa prise de décision et ses activités et respecte cet engagement. La redevabilité repose sur quatre dimensions : la transparence, les mécanismes de rétroaction, la participation, et l'apprentissage et l'évaluation ; celles-ci permettent à l'organisation de rendre compte, de tenir compte et d'être tenue responsable par les parties prenantes.

» L'apprentissage fait partie de la feuille de route du programme pour mettre en œuvre les activités liées au MEAL comme prévu, de manière opportune et efficace, et pour assurer un apprentissage continu tout au long du cycle du programme. L'apprentissage comprend les bonnes pratiques, les réussites et les enseignements tirés pour apporter des améliorations.

Nutrition pour la croissance (N4G) : Nutrition pour la croissance est un événement d'engagement mondial visant à mener une action élargie pour mettre fin à la malnutrition et aider à faire en sorte que chacun, partout, puisse atteindre son plein potentiel. Le premier sommet N4G s'est tenu à Londres en 2013. Le dernier sommet a eu lieu à Tokyo en 2021.

Organisation régionale : les organisations régionales sont des organisations internationales caractérisées par des frontières et des démarcations caractéristiques d'une zone géographique (telle que les continents) ou géopolitique (telle que les blocs économiques) définie et unique. Elles ont été créées pour favoriser la coopération et l'intégration politique et économique ou le dialogue entre les États ou les entités situés à l'intérieur d'une frontière géographique ou géopolitique donnée. L'Union africaine, l'Association sud-asiatique de coopération régionale et l'Union européenne en sont des exemples.

Plaidoyer pour la nutrition : le plaidoyer est une activité d'un individu ou d'un groupe visant à influencer les décisions au sein d'institutions et de systèmes politiques, économiques et sociaux. Il est essentiel de plaider en faveur d'une augmentation des ressources, d'une amélioration des politiques et de la redevabilité en matière de nutrition pour créer le changement nécessaire. En rapportant collectivement les expériences des personnes touchées par la malnutrition et en appelant à une volonté politique accrue, les militants construisent un mouvement visant à mettre fin pour toujours à la faim et à la malnutrition.

Plan national de nutrition (PNN) : un plan national de nutrition est généralement un document approuvé par le gouvernement et décrivant les actions prioritaires prévues visant à obtenir des impacts nutritionnels dans le pays. Dans l'exercice d'évaluation annuelle conjointe, des documents alternatifs peuvent être acceptés (tels qu'un plan de développement national ou une politique nutritionnelle nationale) à condition que la nutrition soit clairement intégrée dans le document et que les actions nutritionnelles pertinentes à prendre soient déterminées et soient accompagnées de responsabilités précises décrites dans le document.

Plateforme multipartite (PMP) : dans le cadre du SUN, le terme « plateforme multipartite » (PMP) désigne un organe de coordination rassemblant diverses parties prenantes travaillant sur la nutrition (notamment les institutions gouvernementales, les organisations de la société civile, les agences des Nations Unies, le secteur privé et le monde universitaire). Ces plateformes doivent également être multisectorielles et inclure des représentants des principaux secteurs pouvant contribuer au renforcement de la nutrition (p. ex. la santé, l'agriculture, le développement rural, les affaires féminines, la protection sociale, l'éducation, etc.). La structure et les systèmes de gouvernance des plateformes peuvent varier en fonction de la situation institutionnelle de chaque pays.

Politique : une politique est un système délibéré de principes conçu pour guider les décisions et atteindre des résultats rationnels. Une politique est une déclaration d'intention ; elle est mise en œuvre au moyen d'une stratégie, d'une procédure ou d'un protocole. Les politiques peuvent être adoptées par différentes organisations, mais dans le cadre de l'évaluation conjointe, il s'agit principalement des politiques gouvernementales en matière de nutrition et de sécurité alimentaire.

Programme : un programme est un ensemble de projets gérés de manière coordonnée pour mettre en œuvre des politiques.

Registre thématique régional des ressources du SUN : le registre thématique régional des ressources du SUN est un outil efficace pour mettre en place un soutien entre pairs et un échange de connaissances et d'informations entre pays et, une fois étendu, entre régions. Ces échanges devraient permettre de renforcer les capacités dans des domaines clés. Par le biais des registres, un soutien entre pairs est offert entre les points focaux SUN dans plusieurs domaines, notamment : les bonnes pratiques de prévention et de gestion de la malnutrition ; la mobilisation des ressources ; la coordination multisectorielle et la création d'une plateforme multisectorielle SUN ou d'un réseau SUN, allant au niveau infranational afin de coordonner les activités de nutrition, les systèmes MEAL et les systèmes d'information. Le registre thématique régional des ressources n'est pas encore opérationnel pour tous les hubs.

Réseaux SUN : les réseaux SUN comprennent ONU Nutrition (parfois appelé Réseau des Nations Unies pour le SUN ou UNN), les alliances de la société civile, les réseaux d'entreprises SUN, les réseaux de donateurs SUN, les réseaux parlementaires, les réseaux de médias, les réseaux de jeunes ou les réseaux universitaires. Ils sont motivés par les besoins des pays SUN pour répondre aux ambitions du Mouvement. Certains réseaux (ONU Nutrition, réseau de la société civile, réseau des donateurs, réseau des entreprises) sont coordonnés, au niveau mondial, par un facilitateur et une équipe afin de mobiliser, d'aligner et d'intensifier les efforts en matière de nutrition. Dans les pays SUN, les membres des réseaux SUN soutiennent les gouvernements en participant à la plateforme multipartite (PMP) et en alignant leurs activités sur les cibles, les activités et les objectifs nationaux en matière de nutrition. Les réseaux SUN – aux côtés du Groupe de direction du SUN, du Comité exécutif, du Secrétariat et du Coordonnateur – constituent le Système de soutien international du Mouvement SUN.

Sécurité alimentaire : ce terme désigne une situation dans laquelle des personnes disposent d'un accès sûr à suffisamment d'aliments sains et nutritifs pour grandir et se développer normalement et pour mener une vie active et saine.

Stratégie de mobilisation des ressources (MR) : la mobilisation des ressources est un processus consistant à obtenir des ressources du fournisseur de ressources, au moyen de divers mécanismes, afin de mettre en œuvre les objectifs prédéterminés d'une organisation. Une stratégie de mobilisation des ressources décrit comment une organisation organisera les processus de priorisation, de planification, de sélection des projets et d'élargissement des canaux de ressources afin de mobiliser et d'utiliser efficacement les ressources.

Substituts du lait maternel : ce terme désigne tout aliment commercialisé ou autrement présenté comme un substitut partiel ou total du lait maternel, qu'il soit approprié ou non à cette fin.

Systèmes alimentaires : les systèmes alimentaires sont la somme des acteurs et des interactions tout au long de la chaîne de valeur alimentaire. Les systèmes alimentaires comprennent également les environnements politiques favorables et les normes culturelles en matière d'alimentation. Ils existent à différentes échelles (mondiale, régionale, nationale et locale) et sont très divers et spécifiques au lieu.